

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 15/05/2025 - 2732 - 2009 B 00043 - 510 069 602 - A4 NATURE

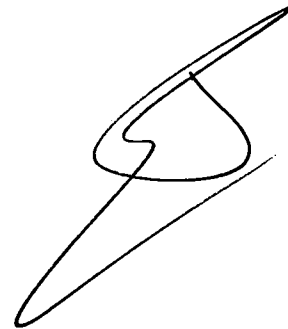
2025/2732

SARL A4 NATURE

Comptes annuels Bilan au 30/09/2024

ZA Les Places
41500 SUEVRES
SIRET : 51006960200017

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated loop with a small circle at the top and a long, sweeping tail that curves back towards the start.

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/09/2024	Net Au 30/09/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	513	513		52
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 000		2 000	2 000
Constructions	107 452	819	106 634	
Installations tech., matériels et outillages industriels	604 666	397 926	206 740	266 865
Autres immobilisations corporelles	564 253	285 533	278 720	271 387
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	10 415		10 415	10 055
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 289 299	684 790	604 509	550 359
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	45 200		45 200	49 600
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				4 000
Créances				
Clients et comptes rattachés	68 479	1 471	67 009	49 676
Autres	15 446		15 446	12 360
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	573 061		573 061	488 257
Charges constatées d'avance	10 847		10 847	9 423
TOTAL (II)	713 032	1 471	711 562	613 316
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	2 002 331	686 261	1 316 070	1 163 675

Bilan Passif

	Net Au 30/09/2024	Net Au 30/09/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 200 000	200 000	200 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	20 000	8 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	286 047	185 680
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	211 004	153 367
Subventions d'investissement	77 084	40 566
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	794 135	587 613
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	267 491	323 148
Emprunts et dettes financières diverses	47 045	27 589
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 511	66 569
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 563	47 063
Dettes fiscales et sociales	127 066	108 941
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 259	2 752
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	521 935	576 062
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	1 316 070	1 163 675
<i>Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP</i>		

A4 NATURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : ZA LES PLACES
41500 SUEVRES
510 069 602 RCS BLOIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 211 004,01 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes aux associés	57 500,00 euros
Soit 1 250 euros par part	
Dotation au compte « Autres réserves »	153 504,01 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes,
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2021 : 30 000 euros, soit 652,17 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros
- Exercice clos le 30 septembre 2022 : 33 000 euros, soit 717,39 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 33 000 euros
- Exercice clos le 30 septembre 2023 : 41 000 euros, soit 891,30 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 41 000 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
La Gérance
Nicolas CAVAL



Fabien LONQUEU

